

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 763 – 20 Septembre 2003

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

MODESTE CONTRIBUTION AU DEBAT SUR L'EDUCATION

Nous voici donc conviés par le gouvernement à débattre sur le présent et le futur de l'éducation de la jeunesse française. Monsieur THELOT dont les opinions libérales sont bien connues, est chargé d'entendre les représentants les plus divers de la société française. On nous a dit que les gardiens de square, les animateurs de quartier et les associations culturelles auraient leur mot à dire. On aurait pu penser aussi aux intermittents du spectacle. Mais il est vrai que le théâtre de la communication gouvernementale ne fait jamais relâche.

Impressionné par tant de compétences réunies, j'ose à peine faire entendre un filet de voix pour suggérer à cette Commission d'étude et à nos ministres qu'il y a quelques principes simples en matière d'éducation. J'en vois trois essentiels :

- 1 – l'éducation est de la responsabilité des familles,*
- 2 – tous les enfants doivent pouvoir recevoir instruction qui fait partie de l'éducation,*
- 3 – la concurrence scolaire est la meilleure façon d'obtenir une instruction de qualité.*

Malheureusement, ces trois principes sont ou bien oubliés, ou bien rejetés.

Le principe de subsidiarité est souvent inversé. Les familles doivent aider les enseignants dans leur rôle éducatif. C'est dire que les maîtres, et derrière eux l'Etat, ont une prérogative éducative, parce qu'ils savent mieux que les parents ce qui est bon pour les enfants. Je vois d'ailleurs le débat s'engager dans ce sens : que faire pour soulager la tâche harassante des enseignants. Nulle orientation du système éducatif ne peut se concevoir sans l'avis autorisé de cette armée de fonctionnaires dont les porte-paroles sont syndicalisés et politisés.

L'argument massue utilisé ici est que les familles n'ont pas les connaissances voulues pour préparer leurs enfants à leur vie sociale et professionnelle. C'est d'abord oublier que l'objectif prioritaire de l'éducation est de forger une personnalité, de conjuguer le coeur et l'esprit, d'ouvrir les jeunes aux valeurs morales et spirituelles qui les guideront dans la vie. Propos inacceptables dans un pays où l'éducation est devenue simplement instruction, avant de ne plus être qu'un enseignement, et dans un pays où laïcité signifie défense de parler de religion et de morale (pour mieux faire place à la religion collectiviste).

D'autre part, les parents ne sont pas moins compétents que les maîtres pour connaître leurs enfants et ce qui leur convient. S'il existe des parents indignes ou inconscients, il existe aussi des maîtres ignorants et malfaisants. Arracher les enfants à leur famille pour les mettre sous la garde de l'Etat est le premier commandement des régimes totalitaires.

Enfin si les parents sont irresponsables, c'est aussi parce qu'on les a privés de l'occasion d'exercer la moindre responsabilité : pas de choix de l'école, ni de la filière, pas de contrôle de l'enseignement ou de l'enseignant. Qu'une articulation entre la famille et l'école soit nécessaire, j'en conviens parfaitement. Mais la hiérarchie ne doit jamais être inversée, or elle l'est actuellement.

Le principe d'égalité n'est-il d'ailleurs pas appuyé sur le principe de subsidiarité ?

L'égalité dont il s'agit est une égalité d'accès au savoir. Elle exige que nul enfant ne soit écarté de l'instruction pour des raisons financières. La gratuité du service public est une mauvaise réponse. Elle subventionne les familles aisées aussi bien que les autres. Mais surtout elle plonge l'enseignement dans une logique de monopole bureaucratique et protégé dont les conséquences sont fatales. Et fatales pour qui ? Par priorité pour ceux qui ne peuvent espérer de promotion sociale

qu'avec leur travail, leur mérite, l'exploration de leur talents. L'école a été la revanche des pauvres sur le sort de leur naissance. Aujourd'hui elle enfonce les jeunes dans des ghettos, elle abaisse en nivelant. On comprend pourquoi tant de familles très modestes inscrivent leurs enfants dans le « privé », souvent au prix d'un sacrifice financier important. Les parents ne veulent pas sacrifier l'avenir d'enfants qui ne pourront compter que sur leur propre valeur pour progresser. Condamner les enfants à être prisonnier d'un service public au nom de l'égalité, c'est ôter toute liberté aux familles. Les familles, elles, comprennent que l'égalité d'accès n'a pour mérite que de permettre à la diversité des personnalités et des valeurs de s'exprimer. La véritable égalité d'accès ne pourrait donc résulter que d'un système de chèques éducation, réservés aux familles déshérités et utilisables dans un établissement librement choisi.

Ainsi la concurrence peut-elle devenir effective et produire tous ses bienfaits.

Je m'en suis exprimé ici-même il y a quinze jours. La concurrence sélectionne à tous les niveaux : les meilleurs établissements, les meilleurs maîtres, les meilleurs élèves. Elle est libération du carcan administratif, elle est innovante, exigeante. Elle porte le plus grand nombre au niveau le plus élevé.

Le secret de son succès a un nom : responsabilité. Responsabilité des familles qui redeviennent le centre de choix et d'orientation. Responsabilité des maîtres placés sous le contrôle des familles et jouant leur carrière et leur réputation sur ce qu'ils apportent aux enfants. Responsabilité des gouvernants, qui ont à veiller à ce que les moyens voulus soient donnés aux familles au nom de la solidarité nationale, et à s'abstenir pour tout le reste.

Voilà une très modeste contribution qui ne sera sans doute pas retenue dans un débat sans doute sans queue ni têtes.

Jacques Garelo

Conjoncture

VERS UN PLAN DE RELANCE EUROPEEN ?

L'idée est dans l'air depuis des années, elle a été lancée à l'origine par Jacques DELORS : pourquoi ne pas faire un grand plan de relance en Europe pour faire repartir la croissance et réduire le chômage ? De nombreux dirigeants européens la reprennent aujourd'hui à leur compte. Il s'agirait, bien entendu, d'un plan dans la grande tradition keynésienne, alors que l'on croyait cette idée abandonnée par les gouvernements depuis plus de vingt ans et qu'aucun économiste sérieux n'ose la défendre. Mais la tentation est trop forte pour les gouvernements : il faut « qu'ils fassent quelque chose ». Est-ce une raison pour faire n'importe quoi ?

Une relance monétaire ?

Dans une relance keynésienne, deux voies sont possibles : la relance monétaire et la relance budgétaire. La première consiste à faire agir la Banque Centrale en lui demandant de créer de la monnaie pour faire baisser le taux d'intérêt et encourager les investissements. Cette solution échappe aujourd'hui très largement aux gouvernements puisque, théoriquement, la Banque Centrale Européenne (les Banques Centrales nationales ne jouant plus aucun rôle) est indépendante du pouvoir politique.

Cela n'empêche pas les gouvernements européens de faire pression sur elle et nous avons noté déjà il y a quelques mois que la BCE était sensible au chant des sirènes politiques et qu'elle sacrifiait son objectif d'inflation nulle au profit d'une inflation plus forte (2% est le nouvel objectif) et surtout d'une baisse répétée du taux d'intérêt. Aujourd'hui de nouvelles pressions veulent l'amener plus loin. Si cette politique de baisse des taux d'intérêt se poursuivait, elle risquerait de produire de l'inflation, sans provoquer le moindre effet de relance : l'exemple du Japon est là pour nous montrer qu'on peut avoir un taux d'intérêt nul sans provoquer la moindre reprise. Mais enfin, du moins officiellement, les gouvernements ne peuvent plus intervenir dans la politique monétaire.

Reste alors la voie budgétaire. On pourrait faire remarquer que dans plusieurs pays, et surtout en France et en Allemagne, on pratique déjà une politique de relance keynésienne. Comment appeler autrement une situation dans laquelle le déficit public représente 4% du produit intérieur brut et près de 20% du montant du budget : cela nous rappelle étrangement les politiques menées sans aucun succès dans les années d'après-guerre par la majorité des pays occidentaux, France en tête. Il est paradoxal qu'on lance l'idée d'un plan de relance européen, alors que la majorité des pays d'Europe, du moins les plus importants d'entre eux, pratiquent déjà cette relance avec leur propre budget, sans le moindre effet positif sur l'économie, bien entendu.

Une relance budgétaire ?

Mais manifestement les leçons du passé ne suffisent pas. L'Allemagne ne semble pas hostile à une initiative européenne de relance, alors qu'elle cherche par ailleurs à libéraliser son économie sur le plan intérieur. Mais c'est surtout -et c'est surprenant par rapport aux idées libérales qu'il professe habituellement- l'Italie de BERLUSCONI qui, depuis qu'elle préside l'Union Européenne, cherche à convaincre ses partenaires de la nécessité d'une relance par les grands travaux, les équipements publics : S. BERLUSCONI a même listé certains travaux qui pourraient concerner directement l'Italie (des ponts par exemple).

Voilà que l'Angleterre de Tony BLAIR suit le même chemin, en suggérant d'ajouter à ce programme d'infrastructure les domaines de la recherche et des techniques de l'information comme autre secteur prioritaire. Les Français, on s'en doute, sont également partisans de la « politique des grands travaux ». J.P. RAFFARIN en a discuté lors de son voyage en Italie et il vient de le faire en se rendant en Angleterre, annonçant officiellement que les deux chefs de gouvernement « étaient tombés d'accord sur l'idée d'un plan de relance européen ». Il devrait ensuite présenter cette idée aux Allemands, en poursuivant sa tournée européenne.

Mais comment financer les fameux « grands travaux »? La hausse des impôts est peu probable et nos partenaires n'en voudraient pas, car ils semblent soucieux de surveiller leurs prélèvements obligatoires jugés déjà excessifs. De plus des impôts supplémentaires créent toujours des effets d'éviction : ce que les Etats prélèveraient en impôt supplémentaire, ménages et entreprises ne le dépenseraient plus, ce qui contracterait d'autant l'activité.

Un grand emprunt européen

Reste l'hypothèse la plus probable, celle du lancement d'un grand emprunt européen pour financer ce programme de grands travaux. Passons là encore sur le fait que l'endettement a dépassé la mesure du raisonnable dans certains pays, dont la France (comme nous l'avons expliqué il y a quinze jours). Mais il est clair que cette épargne serait prise sur les marchés financiers et réduirait d'autant le financement des investissements productifs. Ce qui se voit (les nouveaux investissements publics) viendrait une nouvelle fois masquer ce qui ne se voit pas (la chute des investissements privés consécutive à la raréfaction de l'épargne). De plus, cela consiste à transférer cette charge sur la génération suivante, qui est déjà peu nombreuse et menacée par le poids des retraites.

Nous voilà donc revenus aux années trente et l'Europe copie avec 70 ans de retard le programme de F. D. ROOSEVELT. Les mêmes erreurs se répètent : la conception keynésienne de la relance est une conception magique : il suffit de dépenser plus pour que l'offre progresse, suivant mécaniquement la demande. Mais d'abord on ne dépense pas plus (effet d'éviction) et ensuite l'offre ne suit pas. Ce qu'il faut faire si l'on veut provoquer une reprise en Europe, c'est d'une part baisser les impôts, pour augmenter les incitations à produire, travailler et investir plus, c'est d'autre part rendre l'offre plus flexible et plus souple pour que les entrepreneurs puissent créer des richesses nouvelles. Avec le plan de relance envisagé, on prend le chemin inverse et on provoquera des déséquilibres sans relancer quoi que ce soit.

Il reste à espérer que la majorité des gouvernements européens ne suivra pas la France et ses alliés dans cette aventure. Mais le simple fait qu'on en parle est en soi inquiétant : dans l'esprit des hommes politiques, le keynésianisme n'est pas mort.

ACCORD AVEC TRIPOLI : LES ENTREPRISES FRANCAISES PAIERONT

Ce que les médias vous ont dit : la diplomatie française a remporté une grande victoire : Tripoli paiera pour les morts du DC 10 d'UTA. On vous a dit aussi que la France avait menacé de mettre son veto à la levée des sanctions contre la Libye. Grâce à cette fermeté, tout est rentré dans l'ordre. Dominique de VILLEPIN a été formel : « La France n'a naturellement plus d'opposition à ce que le Conseil de sécurité vote le plus rapidement possible la levée des sanctions contre la Libye ». Ce qui fut fait. Ainsi la Libye a-t-elle réussi à effacer des mémoires son passé terroriste puisqu'elle a fait les concessions qu'on attendait d'elle. KHADHAFI peut désormais se parer à nouveau d'une vertu internationale.

Ce qui s'est passé est assez différent, et à vrai dire assez scandaleux. Passons d'abord sur le fait que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont obtenu pour ce qui concerne l'attentat dont ils avaient été victimes 2,7 milliards de dollars et que la France, compte tenu du nombre de victimes (170) aura 170 millions. Le prix du Français tué est à la baisse.

Ensuite deux problèmes majeurs se posent. Le premier est l'aspect moral –et politique- de l'affaire. Le passé peut-il ainsi s'effacer ? La Libye a-t-elle cessé d'être un Etat voyou et s'est-elle soudain convertie au respect des droits de l'homme ? L'argent n'achète pas tout et un dictateur reste un dictateur, même s'il paie la facture financière de l'un de ses forfaits. Où est la différence entre KHADAFI et Saddam HUSSEIN ? Jacques GARELLO avait déjà souligné dans un éditorial (La Libye des droits de l'homme) ce qu'il y avait de révoltant dans la nomination d'une Libyenne à la tête de la Commission de l'ONU pour les Droits de l'Homme. Rien n'a changé dans ce domaine et l'on peut s'étonner de la facilité avec laquelle on passe l'éponge.

Un second élément est à prendre en compte. Il s'agit des déclarations faites au Figaro par le fils du Président KHADHAFI. En effet, l'accord d'indemnisation est signé non avec l'Etat libyen, mais avec une fondation de bienfaisance qu'il préside. D'abord il explique que l'accord ne s'est pas fait sans contrepartie française : « Il s'agit d'un accord politique qui couvre plusieurs domaines. Les indemnités ne forment qu'une partie d'un règlement global avec la France. Nous avons posé plusieurs demandes en échange. Il y a le sort des six Libyens condamnés par contumace par la France en 1999. Nous pensons qu'ils sont innocents et souhaitons une solution (...). Nous réclamons des indemnités pour les trois Libyens tués par l'aviation française, qui a abattu un de nos bombardiers au-dessus de N'Djamena(...). Sur tous ces points, nous avons conclu un accord de principe ». Donc la France a su reconnaître ses torts !

Mais, cerise sur le gâteau, voilà ce que répond le fils KADHAFI à la question : comment seront versées les indemnités ? « Nous allons créer un fonds spécial géré par les deux parties. Il sera alimenté par des contributions des sociétés françaises en Libye. Ce n'est pas un accord conclu par l'Etat libyen, mais par l'association charitable que je préside. S'agissant d'une organisation non gouvernementale (sic), elle ne dispose pas à sa guise des fonds publics. Elle ne peut opérer que grâce à des contributions volontaires. Toutes les sociétés françaises travaillant en Libye devraient contribuer à ce fonds ».

On admirera le caractère volontaire et généreux de cette contribution...obligatoire. En clair, ce sont les entreprises françaises qui indemniseront les ressortissants français. Et comme les entreprises déduiront ces sommes de leurs profits imposables, c'est le contribuable français qui en fin de compte paiera l'addition. Certains peuvent chanter victoire, pour notre part nous crions au scandale.

LA GRANDE MISERE DES HOPITAUX

On connaît les discours sur la grande misère des hôpitaux français, sous dotés sur le plan financier qui, en dépit d'une gestion « très rigoureuse », ne peuvent s'en sortir. La réalité est un peu différente et l'on sait que les effets du monopole public sont les mêmes dans tous les secteurs : faible productivité, bureaucratie, gaspillage, explosion des dépenses, personnel pléthorique.

Mais un nouvel élément sur les merveilles de la gestion hospitalière publique peut être versé au dossier, à partir d'un cas concret -qui doit se répéter ailleurs- celui des hôpitaux de Marseille. Il se trouve que le nouveau directeur de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille est un peu plus curieux que ses prédécesseurs. Il s'est demandé ce que les hôpitaux publics faisaient des legs ou dons qu'ils recevaient. Et là, surprise, après inventaire exhaustif -qui n'avait jamais été fait- le patrimoine est fabuleux, mais il n'est tout simplement pas géré.

Pour les seuls hôpitaux publics de Marseille, hors bâtiments hospitaliers ou utilisés pour des activités médicales ou administratives, le patrimoine immobilier de l'A.P. des hôpitaux de Marseille s'élève à 68,6 millions d'euros, dont le propriétaire public ne fait rien. Cela comprend 467 logements, du studio à la bastide classée et 60 commerces, avec des hôtels, des bars, des snacks, des quincailleries, des merceries-corsetteries-bonneteries, et même une forêt et une carrière.

La plupart des logements sont à l'abandon. Faute du moindre entretien, 201 logements sont classés en habitat indécents ; 20% sont vacants. Un immeuble possédé à Paris (par les hôpitaux marseillais) était même tellement oublié que personne n'en avait la clef et qu'il a fallu faire appel à un serrurier pour le faire ouvrir. Beaucoup sont murés pour éviter les squats.

Les autres ne sont pas perdus pour tout le monde. Souvent loués à des agents hospitaliers « dans le besoin », leur loyer n'est jamais réévalué. Il est actuellement trois fois inférieur aux prix du marché. Résultat : un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Vive la gestion publique et sa rigueur légendaire.

« LE MARCHE NE PEUT PAS PENSER VINGT ANS A L'AVANCE »

Jadis Raymond BARRE évoquait « la myopie du marché ». Dans cette lignée notre Premier Ministre a déclaré : « Le marché ne peut pas penser vingt ou vingt-cinq ans à l'avance. Cette vision prospective est vraiment une mission régaliennne de l'Etat ».

C'était au cours d'un déjeuner consacré à « la prospective et l'action stratégique ». Quels grands chefs d'entreprises étaient donc conviés à cette réflexion ? En réalité aucun, puisque les entrepreneurs, par définition, baignent dans l'océan du profit. Le premier ministre recevait donc quinze personnalités qui ont eu à travailler depuis trente ans sur la planification. Certaines d'entre elles appartiennent au mythique Commissariat au Plan, une institution que le monde entier nous envie, actuellement présidée par un philosophe, Alain ETCHEGOYEN. Bref du beau monde, de Lionel STOLERU à Jacques DELORS ou Michel ROCARD : que des nobélisables, ayant chacun dans leur secteur laissé des souvenirs impérissables.

Le premier ministre a ainsi cherché, grâce à cette illustre compagnie, à se fixer des lignes d'horizon : « il faut réfléchir à ce que sera la France dans vingt ans ». Pour cela J.P. RAFFARIN aimerait que l'Etat se transforme en stratège (sic) : M. RAFFARIN a raison : le marché est myope ; jamais une entreprise ou un entrepreneur n'a innové ou inventé quelque chose de nouveau. Quelle prévoyance que celle de l'Etat ! Hôpitaux, retraites, agriculture, culture, éducation : autant de domaines traités dès l'origine avec maestria par la classe politique.

Michel ROCARD a approuvé RAFFARIN : « Gouverner, c'est préparer le long terme » et a d'ailleurs trouvé que ce repas était « passionnant ». Nous n'en doutons pas. Jadis Pierre MENDES FRANCE avait lancé : « Gouverner c'est prévoir ». Il avait livré le Viet Nam aux communistes, le Maghreb aux extrémistes, et ruiné pour un temps l'économie française.

C'est vrai que les pauvres intellectuels que nous sommes avons l'impudeur de dire aux politiciens qu'ils sont meilleurs quand ils s'abstiennent d'intervenir, quand ils nous laissent faire. Et les économistes ont l'audace de suggérer que tout ce qui intéresse les hommes politiques dans la logique de leurs décisions c'est la perspective des prochaines élections ! Au moment où, plus que jamais, la politique de la France est celle du chien crevé au fil de l'eau, prétendre préparer le futur participe de l'inconscience et de la présomption. Présomption fatale (HAYEK).

LA COUR DE LUXEMBOURG : L'ADMINISTRATION FRANCAISE DOIT OUVRIER SES PORTES

L'administration française considère son recrutement comme une chasse gardée. Mais elle vient de subir une lourde défaite avec un arrêt de la Cour de Luxembourg. Les juges européens l'ont confirmé : l'équivalence des diplômes en Europe s'étend aussi aux concours administratifs. En l'espèce une ressortissante portugaise souhaitait intégrer en France le corps des directeurs d'hôpitaux de la fonction publique. L'administration française considérait qu'elle devait obligatoirement passer par l'Ecole Nationale de santé publique de Rennes, qui en a le monopole.

Or elle est titulaire depuis 1983 du titre équivalent distribué par l'école nationale portugaise et avait d'ailleurs exercé dans son pays. Elle voulait désormais exercer en France sans avoir à repasser le concours, considérant que l'on pouvait faire jouer l'équivalence entre les diplômes. La Cour a estimé qu'il s'agissait bien d'un diplôme (la scolarité dure trois ans) et a donc condamné l'administration française : « Imposer un concours d'admission à l'ENSP à des candidats qualifiés entraîne une entrave à la libre circulation des travailleurs incompatible avec le traité CE ».

Le Président de la Coordination Médicale Hospitalière voit dans cette décision « une bouffée d'oxygène face à des attitudes extrêmement fermées au sein du corps des directeurs d'hôpitaux. Les équivalences entre les diplômes délivrés dans les pays membres de l'Union européenne existent déjà dans de nombreuses spécialités médicales ».

Bien entendu, on peut à juste titre trouver que tout cela n'est qu'un premier pas, et que c'est le principe même des monopoles de recrutement de l'administration qu'il faut remettre en cause, avec le statut de la fonction publique. Rien n'imposerait d'ailleurs dans un système concurrentiel de santé qu'un directeur d'hôpital soit un fonctionnaire. Mais ne faisons pas la fine bouche : avec la libre circulation que la Cour de Luxembourg fait correctement respecter, l'administration française est désormais encombrée d'un cheval de Troie qui va peu à peu la dynamiter. Ce n'est pas nous qui pleurerons la fin des privilèges de la fonction publique et l'ouverture à la concurrence.

LA CONCURRENCE, FORME ELABOREE DE CONTRAT SOCIAL

La deuxième conférence d'ouverture de la XXVI^e Université d'Eté de la Nouvelle Economie consacrée aux « Perspectives de la concurrence » était prononcée, en ce dimanche soir 31 août, par le Professeur Enrico COLOMBATTO, de l'Université de Turin, Président de l'ICER (International Center for Economic Research). En voici la synthèse.

La vraie nature de la concurrence : processus ou résultat ?

La concurrence est un processus par lequel des individus font un choix sur la meilleure façon de satisfaire leurs besoins : les vendeurs rivalisent pour répondre à une demande non comblée et pour accroître ainsi leurs revenus matériels ou immatériels, les acheteurs rivalisent pour disposer de ressources rares et essaient d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Ce processus conduit à un résultat, qui dépend des buts que s'étaient fixés les acteurs et de leur capacité d'atteindre ces buts, de façon soit individuelle soit collective (à travers la coopération et l'échange).

Malheureusement, il se produit souvent qu'on s'arrête au résultat de la concurrence, sans considération pour le processus. Quand on n'est pas content du résultat, on met en cause la concurrence. Pour la plupart des gens le bon résultat est celui qui serait juste suffisant pour permettre au prix de couvrir exactement les coûts de production : une telle situation est considérée comme celle de l'équilibre du marché concurrentiel.

Or, en réalité, la concurrence est un processus qui trouve sa dynamique dans le déséquilibre. Cela trouble les gens, parce que cela introduit l'incertitude. Il est normal que dans un processus concurrentiel les nouveaux venus fassent mieux que les autres, et compromettent les positions acquises. Les nostalgiques de l'équilibre préfèrent une situation où chacun garde sa place, et personne ne perd. Dans cette optique, le résultat de la concurrence est bon quand il ne gêne personne, ou élimine les gêneurs.

Cette approche justifie qu'au nom de la « concurrence loyale », les pouvoirs publics organisent la concurrence de telle sorte qu'il n'y ait ni gain ni perte, ou que ceux qui gagnent soient compensés par ceux qui perdent : l'économie, un jeu à somme nulle.

En conclusion, la concurrence n'est pas une bonne solution :

- pour les acteurs déjà en place,
- pour ceux qui établissent les règles du jeu,
- pour ceux qui bénéficient d'un soutien populaire et démocratique (les « harmonisateurs »),
- pour ceux des entrepreneurs qui utilisent leurs talents à obtenir des privilèges plutôt qu'à réaliser des profits.

Un contrat social implicite

Ceux qui se réfèrent à la concurrence « loyale » raisonnent comme si la moralité de la vie en société était déterminée par un contrat social dont ils connaissent les clauses. Etre déloyal, c'est trahir le contrat social. Mais qui a écrit le contrat social ? Qui l'a signé ?

En réalité, la concurrence est loyale parce qu'en dépit de ses nombreuses imperfections elle donne l'assurance que chaque individu est rémunéré en fonction de ce que les autres estiment ce qu'il fait ou fera pour eux. Et le seul contrat social concevable est implicite, il concerne les règles politiques qui permettent à chaque individu d'exercer son droit de le reformuler ou de l'interpréter.

Le seul contrat social passé dans un monde concurrentiel, c'est qu'il y aura des sanctions pour ceux qui :

- gaspillent les ressources où en font un mauvais usage,
- prétendraient être rémunérés en fonction de ce qu'ils souhaitent et non de leurs mérites.

Sommes-nous prêts à accepter ce type de contrat social ?

Nous trouvons toujours que les autres sont loyaux quand ils sont efficaces, mais le critère d'efficacité appliqué à nos propres activités est déloyal. Cela explique pourquoi :

- nous avons tendance à négliger les bienfaits potentiels qu'apporterait la concurrence (nous voyons les avantages de notre position bien mieux que ceux que nous apporterait un effort supplémentaire),
- nous avons tendance à accepter le contrat social seulement dans la mesure où nous nous gardons le droit de négocier les mésaventures que nous subissons du fait de nos erreurs d'appréciation, à un manque de chance ou à notre mauvaise volonté.

Finalement, alors que la concurrence est un processus de découverte, qui devrait nous permettre de trouver les meilleurs termes du contrat social, la meilleure façon de vivre ensemble de manière responsable, le refus de la concurrence restreint notre possibilité d'accéder au savoir et d'en faire bon usage.

L'artifice des préférences collectives

Bien évidemment en théorie tout le monde respecte les goûts et les penchants des autres. Mais dans la pratique la plupart des gens cherchent à satisfaire leurs besoins en persuadant voire en forçant le reste de la société de payer l'addition. Les goûts sont satisfaits par décrets au lieu de l'être par l'interaction sociale, par le jeu du marché.

Les idéologies populistes flattent cette inclinaison : Qui serait contre la santé ? Contre l'éducation ? Contre les équipements collectifs ? La Défense ? L'emploi ? La pauvreté ? L'infortune ?

Finalement la solution publique crée les conditions de privilèges non transparents. Les rentes ne sont que des intérêts particuliers déguisés en préférences collectives. C'est le règne de la jalousie.

La crainte d'avoir à supporter les coûts de ses propres choix et préférences conduit la plupart des gens à fuir les solutions à base de concurrence. Ces solutions, en effet :

- obligent les gens à assumer leurs propres responsabilités,
- suppriment la surconsommation due aux transferts obligatoires,
- détruisent le processus politique d'attribution des rentes (y compris les emplois publics).

Il n'y a donc pas d'autre alternative à l'intervention de l'Etat que la concurrence. Un « meilleur » Etat est une illusion, parce qu'il demeure fondé sur les principes qui légitiment les rentes, même si la légitimation est fournie par « l'harmonisation », par l'égalité devant les règles.

Voilà pourquoi nous devons lutter pour la concurrence, et dans tous les domaines, et nous devons nous opposer à la réglementation de la concurrence au nom des préférences collectives, au prétexte d'harmonisation institutionnelle, fiscale ou sociale.

AU SOMMAIRE DU N°763 :

EDITORIAL : Modeste contribution au débat sur l'éducation pp. 1-2

CONJONCTURE : Vers un plan de relance européen ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Accord avec Tripoli : les entreprises françaises paieront p. 4 – La grande misère des hôpitaux p. 5 – « Le marché ne peut pas penser vingt ans à l'avance »

p. 5-6 – La cour de Luxembourg : l'administration française doit ouvrir ses portes p. 6

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : La concurrence, forme élaborée de contrat social pp. 7-8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org